



**POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE**  
**COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)**  
**P.V. DE LA REUNION DU JEUDI 26 AOUT 2021 A LIEVIN**

**PRESENTS** : Belkacem ABDELHAK, Daniel BEAUSSART, André CHARLET, François CLERCQ, Jean-Paul DELPORTE, David DILIBERTO, Daniel DUFOUR, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU, Jean-François NIEMEZCKI, Michel ROBILLIART

**EXCUSES** : Martial BOURGEOIS, David D'ASCENZO, Christophe MARTINEZ

**Assiste** : Maxime BABEUR

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2021-2022 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
BEAUVAIS OISE AS	U17 R1	TOUATI Hocine	I1, I2, U17/19, seniors	CFF3	Monsieur TOUATI s'engage à suivre la certification CFF3 cette saison 2021-2022	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le

**DESTINATAIRES :**

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BEUVRY LA FORET AS	Seniors R2	BRICOUT David	BMF	BEF	Monsieur BRICOUT est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2019-2020.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b></p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. <b>En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire en formation BEF lors de la session 2022-2023.</p>
BILLY MONTIGNY C	Seniors R3	COULON Raphael	BEF	BMF	Le club ne peut saisir la demande de licence technique régional de Monsieur COULON car son ancien club, LOOS EN GOHELLE USSM, n'a pas enregistré d'avenant de résiliation à son contrat de travail.	<p>La Commission demande au club de LOOS EN GOHELLE USSM de se positionner par rapport à cette situation.</p> <p>Dans l'attente, Monsieur COULON pourra être sur le banc de touche avec une licence dirigeant.</p>
BLERIOT US	U16 F à 11	TAILDEMAN Gauthier	U6/7, U9, U11, U13	Module U15 ou U17	Monsieur TAILDEMAN s'engage à suivre la formation U15 cette saison 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre le module U15 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BOHAIN RC	Seniors R3	ALVES PEREIRA Maximilien	U9	BMF	Monsieur ALVES PEREIRA n'est pas monté avec l'équipe en seniors R3 et n'est pas inscrit en formation BMF 2021-2022.	<p><b>Dérogation refusée.</b></p> <p>La commission rappelle au club que :</p> <p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p> <p>Après expiration du délai, le club sera pénalisé par la perte d'un point pour chaque rencontre de championnat disputé en situation irrégulière.</p> <p><b>Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser sa situation avant le trentième jour qui suit la date du premier match officiel.</b></p>
BOUSBECQUE FCF	Seniors R2F	BOURRE Christophe	I1	CFF3	Monsieur BOURRE s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CHAMBLY FC	U18 R2	PICARD Victor	CFF1, U13, U15	CFF3	Monsieur PICARD s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

CHANTILLY US	U14 Ligue	LAGHOUATI Mohamed	En cours BMF	CFF2	Monsieur LAGHOUATI est en cours de formation BMF Sud 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CHOISY AU BAC US	U16 R2	MARIE Pierre Louis	CFF1, CFF2	CFF3	Monsieur MARIE s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué</b></p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<b>en situation d'infraction.</b>
DOUAI SC	U18 R2	GREVIN Olivier	initiateur	CFF3	Monsieur GREVIN s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022 et précise à Monsieur GREVIN qu'une absence en formation pour raison professionnelle n'est pas valable. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
DOULLENS RC	U18 R2	LARIVIERE Jean-Marc	I1, U13, U15, seniors	CFF3	Pas d'engagement en formation.	<p><b>Dérogation refusée.</b></p> <p>La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFF3 cette saison 2021-2022.</p>
FRIVILLE ESCARBOTIN BELLOY US	Seniors R3	MOREAUX Antony	I1, AS	BMF	Monsieur MOREAUX est en cours de formation BMF Sud 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
GOUVIEUX US	Seniors R2	MINETTE Benjamin	BMF	BEF	Monsieur MINETTE est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2019-2020.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b></p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. <b>En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire en formation BEF lors de la session 2022-2023.</p>
HAUTMONT FUTSAL	Seniors R1 Futsal	CELSY Rudy	Néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur CELSY s'engage à suivre la formation et la certification CF FUTSAL BASE cette saison 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
HAZEBROUCK ASC	U18F à 11	WILLEMS Matthieu	U15	CFF3	Pas d'engagement en formation.	<p><b>Dérogation refusée.</b></p> <p>La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFF3 cette saison 2021-2022.</p> <p>La Commission demande au club s'il est engagé dans les deux championnats U18F à 11 et U16F à 11.</p>
HAZEBROUCK ASC	U16F à 11	WILLEMS Matthieu	U15	Module U15 ou U17	Monsieur WILLEMS est titulaire de l'attestation de formation U15.	Pas besoin de dérogation.
ITANCOURT NEUVILLE E	U16 R2	LALIN Yoan	U15, U17/19	CFF3	Pas d'engagement en formation.	<p><b>Dérogation refusée.</b></p> <p>La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFF3 cette saison 2021-2022.</p>
LENS RC	Seniors R2F	COUILLOUX Guillaume	En cours BMF app	CFF3	Monsieur COUILLOUX est en cours de formation BMF apprentissage 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité



						<p>Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
LILLE WAZEMMES JS	Seniors R3	DESCAMPS Ludovic	I2	BMF	Monsieur DESCAMPS est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2019-2020.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b></p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. <b>En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire en formation BMF lors de la session 2022-2023.</p>
MARCQ O	Seniors R2	MAIROT Didier	BMF	BEF	Monsieur MAIROT n'est pas monté avec l'équipe en seniors R2 et n'est pas entré en formation BEF 2021-2022, il est sur liste complémentaire.	<p><b>Dérogation refusée.</b></p> <p>La commission rappelle au club que :</p> <p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 85 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p> <p>Après expiration du délai, le club sera pénalisé par la</p>

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>perte d'un point pour chaque rencontre de championnat disputé en situation irrégulière.</p> <p><b>Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser sa situation avant le trentième jour qui suit la date du premier match officiel.</b></p>
MARLY USM	U16 R2	BAESEN Matthieu	I1, I2, U17/19, seniors	CFF3	Monsieur BAESEN s'engage à suivre la certification CFF3 cette saison 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
MARLY USM	U15 Ligue	PETIT Alexis	En cours BMF app	CFF2	Monsieur PETIT est en cours de formation BMF apprentissage 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
NEUVILLE FAN 96	U17 R2	DE MATOS LOPES Ernesto	U13, U15	CFF3	Monsieur DE MATOS LOPES s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
NEUVILLE FAN 96	U15 Ligue	HENNEUSE Jonathan	néant	CFF2	Monsieur HENNEUSE s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison 2021-2022	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
RAISMES FC	U18 R2	FONTENAY Xavier	U17/19	CFF3	<p>Monsieur FONTENAY s'engage à suivre la formation module seniors et la certification CFF3 cette saison 2021-2022</p>	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module seniors et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
RAISMES FC	U15 Ligue	BEN SANOU Rachid	U9, U13, U17/19	CFF2	<p>Monsieur BEN SANOU s'engage à suivre la formation module U15 et la certification CFF2 cette saison 2021-2022</p>	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module U15 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
SAINT ANDRE US	Seniors R1	GOSMAN David	BMF	BEF	Monsieur GOSMAN est monté avec son équipe en seniors R1 à l'issue de la saison 2019-2020.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b></p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. <b>En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire en formation BEF lors de la session 2022-2023.</p>
SAINT QUENTIN PORTUGAIS	Seniors R2	BONNARD Jonathan	BMF	BEF	Monsieur BONNARD est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2019-2020.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b></p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. <b>En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

						La commission lui suggère de s'inscrire en formation BEF lors de la session 2022-2023.
SEQUEDIN OMS	U18 R2	MASSEMIN Christian	U15	CFF3	Pas d'engagement en formation.	<b>Dérogation refusée.</b>  La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFF3 cette saison 2021-2022.

### → Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

Comme indiqué dans le PV de la CRSEE du 9 juillet 2021, les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La commission souligne qu'à la date du 26 août 2021, 78 éducateurs sont en infraction vis-à-vis du recyclage : 16h de Formation Professionnelle Continue obligatoire tous les 3 ans.

Les demandes de dérogation pour les éducateurs suivants, en infraction vis-à-vis du recyclage, sont **refusées** par la Commission :

- BIONDOLLILO Anthony
- BLEZEAU Tony
- CARDON Thomas
- COLOSIMO Pascal
- DAARA Lias
- DELCOURT Rodolphe
- DUBOIS Guillaume
- FIAMMA François
- PATERNOSTRE Laurent

---

#### DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

- SILVESTRI Sullivan
- VAN LIERDE Thierry

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être délivrée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

3 sessions de recyclage sont proposées en septembre 2021 :

- Les 13 et 14 septembre à Liévin : Entraînement technique et tactique des défenseurs
- Les 20 et 27 septembre à Amiens : Rôle et missions du directeur technique de club
- Les 23 et 24 septembre à Liévin : Rôle et missions du directeur technique de club

Les demandes de dérogation pour les éducateurs suivants ont été **accordées** par la Commission :

- FESTA Salvatore : dérogation accordée sous réserve de régulariser la situation dès que son état de santé le lui permettra.
- HAYART Antoine : dérogation accordée sous réserve de régulariser la situation en septembre 2021.
- MOLET Sébastien : dérogation accordée sous réserve de régulariser la situation en septembre 2021.

## → Règlements :

Une mise à jour du Statut Régional des Educateurs est en cours et sera présentée prochainement au Conseil de Ligue.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

→ Prochaine CRSEE : à déterminer

**Jean-Paul DELPORTE**  
**Président CRSEE**

---

#### DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité